



INITIATIVES LOCALES & BONNES PRATIQUES

RD 201 emportée par la crue du Trapel à Villemoustaussou (Aude) le 15 octobre 2018 - © Sébastien Gominet - IRMa

POST-CATASTROPHE DES CRUES DE L'AUDE 2018 : L'APPUI DU SMMAR AUX COMMUNES DU BASSIN VERSANT DE L'AUDE

Isabelle Martinez, directrice administrative et financière du SMMAR,
Jean Marie Aversenq, directeur général des services du SMMAR

Sur le vaste bassin versant de l'Aude, le Syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières (SMMAR), à statut EPTB (Etablissement public territorial de bassin), accompagne les élus locaux. Au programme : aide à la maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration des Plans communaux de sauvegarde, veille et systèmes d'alerte, parcours de formation territorialisé et information préventive.

L'objectif est clair : accompagner et mieux protéger les territoires contre les crues de l'Aude et de ses affluents. Car sur le bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu (6000 km² sur cinq départements), le risque inondation est quasiment généralisé sur l'ensemble des communes et 40% de la population est soumise au risque. La pluviométrie moyenne annuelle varie de moins de 500 mm dans les plaines à plus de 1000mm au droit des reliefs. Les crues sont parfois dévastatrices, comme en 1999 (620 mm de pluie en 48 h, 26 personnes décédées, 26 ponts emportés, 100km de routes détruites et 380 millions d'euros de dégâts). Ou encore en 2018 où 15 personnes ont perdu la vie, 360mm localement en 10 heures, 4 ponts

détruits, 220 millions d'euros de dégâts et 209 communes reconnues « catastrophe naturelle ». On parle peu des coûts des dégâts évités, mais une estimation porte ce chiffre à 10 millions, grâce à la construction de quatre ouvrages créés dans le cadre du PAPI.

Avec la taxe GEMAPI et une clé de

financement unique et solidaire (population, superficie, potentiel fiscal) sur l'ensemble du bassin versant, de nombreuses actions ont été mises en place. Le SMMAR travaille actuellement à la mise en œuvre de son troisième PAPI (Plan d'actions et de prévention des inondations). Après un premier PAPI 2006-2013 axé sur la protection et un PAPI 2 2015-2022 orienté sur la connaissance et la réduction de la vulnérabilité.

sur le bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu, le risque inondation est quasiment généralisé sur l'ensemble des communes et 40% de la population est soumise au risque.

Face à la multiplication des événements, le retour d'expérience a mis en avant la nécessité de l'évolution de la politique GEMAPI sur le bassin versant.



Couverture des PCS 2.0 - © SMMAR

NOUVELLE GÉNÉRATION DE PLANS COMMUNAUX DE SAUVEGARDE (PCS)

Dans le cadre de la politique de prévention et de gestion du risque inondation à l'échelon des communes, l'élaboration des PCS institués par la loi n°2004-811 du 13/08/04 de modernisation de la sécurité civile, est une obligation pour les communes soumises à un PPR (Plan de prévention des risques) approuvé.



Repères de crues sur la commune de Pennautier - © SMMAR

La nouvelle génération de PCS intègre les nouvelles composantes opérationnelles (logique de bassin versant, appuis des EPCI, accompagnement des services opérationnels...) définies suite au rapport sur le retour d'expériences des inondations de 2018 du CGEDD/IGA (Conseil général de l'environnement et du développement durable/ Inspection générale de l'administration).

De 2008 à 2019, le SMMAR en sa qualité d'EPTB, a réalisé pour le compte des communes, 245 PCS. Cette maîtrise d'ouvrage déléguée a permis d'harmoniser le niveau de prestation et d'engager une importante campagne de réalisation.

Les dernières crues ont conduit le SMMAR, toujours en partenariat avec les services de l'État, les départements de l'Aude et de l'Hérault et du SDIS 11, à lancer une nouvelle génération de PCS. Un nouveau cahier des charges a été co-construit avec les partenaires et le soutien de la MIAM (Mission interrégionale inondation arc méditerranéen) et du Cerema (Centre d'études et d'expertise sur

les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement). L'objectif est de réaliser 120 PCS avant septembre 2022, subventionnés à 80% avec le soutien de l'Europe (programme FEDER), de la région Occitanie et des départements.

Les communes ont été priorisées selon les critères suivants : commune concernée par un plan de prévention des risques, dotée d'un PCS de plus de cinq ans, détenant un ouvrage GEMAPIen sur son territoire, reconnue catastrophe naturelle, bénéficiant de travaux dans le cadre du PAPI.

Ces PCS dits de seconde génération ont notamment l'impératif de :

- ▶ Favoriser au maximum l'élaboration en présentiel afin de faciliter une appropriation optimale des équipes municipales et des différents acteurs tout au long de la démarche ;
- ▶ Intégrer une dimension « bassin versant » tant en termes de préparation (exercice annuel) que de gestion (anticipation) de crise ;
- ▶ Favoriser l'appropriation et l'utilisation des outils de gestion du risque inondation (dont SHYVAA cf. plus bas) développés par et pour la communauté de gestion du risque ;
- ▶ Soumettre à avis et validation préalable des services opérationnels d'interventions (SDIS, Direction des Routes, services d'Etat...) certaines des recommandations pour s'assurer de leur réelle opérationnalité (temporalité, moyens...) de mise en œuvre ;
- ▶ Intégrer les intercommunalités dans la gestion de crise inondation, qui ont joué un rôle clé dans l'appui logistique et administratif post-crise pour leurs communes membres.

Afin d'aider les maires seuls habilités à déclencher l'alerte et la mise en sécurité de leur population, le SMMAR a construit un partenariat avec une société concernant un système d'alerte généralisé aux populations.

UNE VEILLE ET UN SYSTÈME D'ALERTE

Le SMMAR a mis en place une astreinte de veille hydro-météorologique 24h/24 et 7j/7 avec des agents formés. Une application dédiée a été développée. Il s'agit d'un outil d'échange et d'information dans la gestion de crise entre les agents, les élus et les communes possédant un ouvrage GEMAPIen sur leur territoire. Cet outil permet également d'agrèger les informations pour la réalisation des retours d'expériences.

Afin d'aider les maires, qui, dans le cadre de leurs pouvoirs de police, sont seuls habilités à déclencher l'alerte et la mise en sécurité de leur population, le SMMAR a construit un partenariat avec une société concernant un système d'alerte généralisé aux populations. Ce partenariat permet aux communes qui le désirent de se doter de cet automate d'appel/système d'alerte à un tarif préférentiel.

Des réunions de démonstrations sont réalisées et à ce jour, 89 communes ont adopté ce système.

À ce jour le SMMAR a installé 31 stations de mesures.



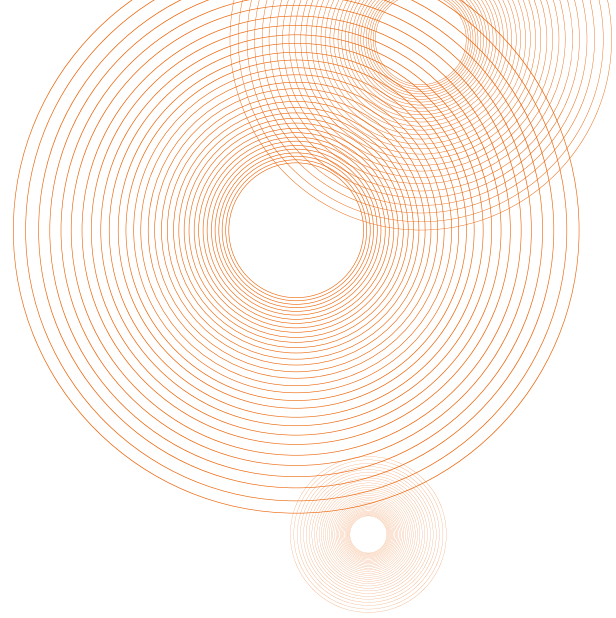
Outil de suivi hydrométrique des cours d'eau du bassin versant de l'Aude (SHYVAA) - © SMMAR

L'objectif est de disposer de données et d'un outil de suivi hydrologique à l'échelle des bassins versants de l'Aude afin de :

- Compléter le maillage des instruments de mesures existants et gérés par le Service de prévention des crues ;
- Améliorer la gestion de crise inondation mais également pour la gestion de la ressource



INITIATIVES LOCALES & BONNES PRATIQUES



en eau en période d'étiage dans le cadre du Plan de gestion de la ressource en eau (PGRE) ;

- Faire un suivi hydrologique des eaux superficielles, souterraines dans les secteurs karstiques, ainsi que des zones de déversement principales des eaux de crues et des ouvrages hydrauliques de protection des enjeux habités.

Le SMMAR a créé un outil de suivi hydrométrique des cours d'eau du bassin versant de l'Aude (SHYVAA) : il s'agit d'une plateforme numérique d'agrégation de données hydrologiques issues de réseaux existants (Vigicrue, stations SMMAR, etc.) qui assure une vision en temps réel du niveau des cours d'eau du bassin versant.

INFORMATION PRÉVENTIVE

Afin d'appréhender les fondamentaux en matière de connaissance de la GEMAPI un parcours de formation est mis en place pour les élus locaux. En partenariat avec le Cepri (Centre européen de prévention du risque d'inondation) le Cypres, l'IRMa et le Cerema, il est présenté aux élus les moyens mis à disposition pour lutter contre les inondations, les différents outils de gestions, les rôles et les responsabilités des différents acteurs. Le dernier module de formation a présenté le retour d'expérience des dernières crues. Avec des témoignages, des vidéos, des mises en situation et des quizz, les élus, nouvellement en place pour la majorité, ont pu appréhender au mieux leur rôle et celui de tous les acteurs lors d'une éventuelle situation de crise. Ont également été présentés les concepts de vigilance, d'alerte et de prévision, les notions d'anticipation et de réponse graduée, sans oublier l'importance de la phase post-événement.

Le SMMAR accompagne les maires dans leur obligation d'information préventive sur le risque d'inondations, par la mise à disposition gratuite de différents supports de communication, mais également d'une exposition itinérante. Ludique et interactive,

l'EXP'eau permet de sensibiliser la population des bassins versant de l'Aude au risque d'inondation ainsi qu'à la bonne gestion de la ressource en eau.

Une action de sensibilisation du jeune public est également menée. Lors de l'année scolaire 2019-2020, 450 élèves ont été sensibilisés dans 20 établissements soit 131 interventions en classe.

Dans le cadre du dispositif *Aud'Alabri*, Le SMMAR assure les diagnostics de réduction de vulnérabilité au risque d'inondation pour les bâtiments publics, les entreprises et les habitations des particuliers. La réduction de vulnérabilité vise à assurer la sécurité des personnes et à limiter les dommages qui pourraient résulter de l'inondation de ces biens.

Afin de faire perdurer la mémoire de la catastrophe, et d'acculturer la population aux risques présents sur leur commune, le SMMAR apporte aussi une assistance technique dans la pose de repères de crue, un marquage qui matérialise le niveau atteint par les plus hautes eaux connues (PHEC) dans les zones inondables. En indiquant ces hauteurs atteintes lors des crues, les repères constituent une source précieuse d'informations pour l'entretien de la mémoire du risque. En effet, la loi n°2003-699 du 30/07/2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels, impose aux communes de poser des repères de crues visibles de la voie publique et de procéder à l'inventaire et à l'entretien des repères de crues existants.

Depuis 20 ans, le SMMAR accompagne et continuera à accompagner l'ensemble des communes du bassin versant de l'Aude. Aujourd'hui le constat d'un changement climatique est bien réel même s'il est difficile à quantifier, mais une accélération et une intensification des crues est bien visible.

L'ORIGINE DES FORTES PLUIES

Lorsque l'automne s'installe, les premières vagues d'air froid en provenance du Nord de l'Europe arrivent alors que la mer Méditerranée est encore chaude. Ces déplacements d'air peuvent provoquer des épisodes méditerranéens intenses.

L'EAU SUR LE TERRITOIRE AUDOIS : LE RÔLE DU CLIMAT

Le bassin versant de l'Aude est majoritairement soumis à l'influence du climat méditerranéen. Les précipitations et les températures varient en fonction des saisons. Le territoire oscille entre de brèves périodes d'abondance en eau et de longues périodes de sécheresse. D'intenses précipitations sont observées notamment à l'automne.

LES ÉPISODES MÉDITERRANÉENS

À l'automne, de grandes masses d'air chaud et humide remontent de la mer Méditerranée. Sur leur chemin, elles rencontrent les montagnes où l'air est plus froid (Corbières, Montagne Noire, etc.). Cela donne naissance aux cumulonimbus. Ces nuages instables chargés de minuscules gouttelettes sont responsables des orages.

BON À SAVOIR

Les cumulonimbus sont d'énormes nuages. Bien qu'ils soient très hauts, ils couvrent parfois de petites surfaces. On assiste alors à des orages très localisés : il peut faire beau à Limoux et pleuvoir très fort à Carcassonne.

À TOI DE JOUER !

Source : tu retrouves le cumulonimbus parmi les nuages sur ces 3 photos ?

A B C

SMMAR, Cypres, Cerema, Cepri, Aude, ALIBS

Un panneau de l'exposition EXP'eau - © SMMAR